

CAUCUS NATIONAL DES AUTOCHTONES

PRÉSENTATION AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES RECOMMANDATIONS POUR LE BUDGET DE 2015

Le Caucus national des Autochtones est la voix des étudiants autochtones de partout au pays. Ayant des membres dans tous les campus, de St. John's à Victoria, le Caucus national des Autochtones (CNA) met à l'ordre du jour national les problèmes des étudiants autochtones.

Les étudiants autochtones du Canada tout entier se réunissent afin de faire pression pour des enjeux qui préoccupent toute la population étudiante, comme la dette étudiante, les frais de scolarité et le financement de base aux universités et collèges canadiens. Les priorités du Caucus sont établies par ses membres et définies par les défis quotidiens auxquels doivent faire face les étudiants autochtones.

Objectifs

Le Caucus national des Autochtones poursuit les objectifs suivants : assurer la défense et la représentation des intérêts de tous les étudiants autochtones au pays et à l'étranger et fournir une tribune pour la discussion d'enjeux qui préoccupent les étudiants autochtones.

Défense des intérêts des étudiants autochtones

Le Caucus national des Autochtones joue un rôle essentiel pour ce qui est de faire connaître les enjeux des étudiants autochtones sur les scènes provinciales et fédérale.

Le Caucus surveille l'élaboration des lois qui présentent un intérêt pour les étudiants autochtones. Les capacités du CNA en matière de recherche et de communication permettent aussi de faire entendre la voix des étudiants autochtones sur des questions comme le financement, l'aide financière aux études et la gouvernance.

Énoncé de mission

La mission du Caucus national des Autochtones est de voir à l'élimination de tous les obstacles que doivent surmonter les étudiants autochtones lorsqu'ils souhaitent poursuivre leur éducation postsecondaire. Le CNA réalisera ces objectifs en faisant pression sur les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, en élaborant de campagnes convaincantes et concises et en collaborant avec des organismes similaires et des partenaires de coalition pour une éducation postsecondaire accessible et de haute qualité.

338, RUE SOMERSET OUEST
OTTAWA (ONTARIO) K2P 0J9
TÉL. : 613-232-7394
TÉLÉC. : 613-232-0276
COURRIEL : NAC@CFS-FCEE.CA

SOMMAIRE

Les Canadiens considèrent depuis longtemps les études postsecondaires comme une façon d'améliorer leur niveau de vie et de créer une société plus équitable. Bien que le niveau d'instruction de la population canadienne soit en progression depuis les années 1950, le taux de participation des Autochtones n'a pas atteint de niveau comparable. Un manque de ressources et de soutien pour poursuivre des études postsecondaires est un des obstacles qui a empêché les peuples autochtones du Canada d'atteindre le même niveau socioéconomique que les autres Canadiens.

Afin de respecter ses obligations issues de traités et de répondre aux besoins de la population ayant la plus forte croissance au Canada, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que tout étudiant autochtone admissible reçoive un financement lui permettant de s'inscrire à des établissements d'enseignement postsecondaire. Cette initiative est importante afin de maintenir la solidité de l'économie canadienne dans les prochaines décennies.

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Abolir le plafond imposé à l'égard de l'augmentation des fonds consacrés au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et assurer que tout étudiant admissible inuit, métis ou des Premières Nations reçoive un soutien financier.

Le niveau de scolarité des Autochtones demeure beaucoup moins élevé que celui de la population non autochtone. Les autochtones de plus de 25 ans sont deux fois plus susceptibles que la population non autochtone de ne pas avoir obtenu de diplôme d'études secondaires et seulement un tiers d'entre eux sont aussi susceptibles d'avoir obtenu un diplôme d'études universitaires.

L'écart dans le taux de poursuite d'études postsecondaires peut être attribuable aux obstacles considérables et complexes auxquels les étudiants autochtones sont confrontés sur la voie des études supérieures. Des recherches ont permis de constater que les étudiants autochtones étaient pour la plupart peu enclins à contracter des dettes et plus réticents à accéder aux programmes de prêts s'ils éprouvaient des difficultés financières. Ils sont souvent des étudiants plus âgés qui sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge et qui ont des dépenses plus élevées, comme les services de garde et le déménagement.

La population autochtone du Canada croît six fois plus rapidement que la population non autochtone. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, plus de 1,4 million de personnes, soit environ 4,3 % de la population du Canada, s'identifiaient

comme étant autochtones. De ce nombre, 46 % avaient moins de 24 ans. On estime que plus de 300 000 jeunes Autochtones pourraient intégrer la population active au cours des 15 prochaines années seulement.

Bien que les Autochtones représentent la population dont le taux de croissance démographique est le plus élevé au Canada et que la responsabilité du gouvernement est d'assurer aux Autochtones l'accès à l'éducation, le financement de l'éducation des Autochtones est demeuré stagnant depuis plus de 10 ans.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral offre une aide financière aux étudiants inuits et des Premières Nations inscrits par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) octroie chaque année près de 306 millions \$ en aide financière non remboursable à près de 23 000 étudiants inuits et des Premières Nations inscrits.

Avant 1992, le financement du PAENP était calculé en fonction du nombre d'étudiants admissibles et de la somme de leurs dépenses prévues. En 1992, AADNC a remplacé le modèle de financement fondé sur le nombre d'étudiants par un système de financement global pour permettre aux Premières Nations de définir leurs propres priorités. En 1996, l'augmentation du financement a été plafonnée à 2 % par année, et ce, sans égard à l'augmentation des coûts ni à l'accroissement de la population autochtone. Avant la mise en place de ce plafond, 27 000 étudiants autochtones recevaient une aide financière pour poursuivre des études collégiales ou universitaires. En 2006, ce nombre a chuté à un peu plus de 22 000 étudiants.

Ce défaut du financement a contraint les collectivités autochtones responsables de la gestion du financement à prendre de difficiles décisions pour choisir chaque année les étudiants qui recevraient du financement. Le nombre d'étudiants qui se sont vus refuser du financement à cause du plafond est évalué à plus de 18 500 entre 2006 et 2011.

Selon les données recueillies lors du recensement de 2011, les Métis composent 32,3 % de la population autochtone totale du Canada et forment ainsi la deuxième population autochtone en importance au pays.

Les membres des Premières Nations et Métis non inscrits vivent dans des conditions socioéconomiques semblables et se heurtent aux mêmes obstacles en ce qui a trait à l'accès aux études postsecondaires que les membres des Premières Nations et Inuits inscrits. En moyenne, leurs revenus demeurent moins élevés que ceux de la population en général. À l'heure actuelle, les étudiants des Premières Nations et métis non inscrits ne bénéficient pas de la même politique fédérale que les étudiants des Premières Nations et inuits inscrits. Le Programme d'éducation postsecondaire d'AADNC n'est pas offert à ces étudiants non inscrits, ce qui fait que bon nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires.

Les avantages socioéconomiques découlant de l'éducation postsecondaire pour les collectivités autochtones dépassent largement les dépenses engagées par le

gouvernement fédéral aux termes des traités. Le financement accordé au titre du PAENP aide manifestement les étudiants qui en bénéficient. La majorité des étudiants autochtones qui obtiennent une subvention grâce au PAENP achèvent avec succès leurs études postsecondaires et réussissent à se trouver un emploi gratifiant. La plupart de ces diplômés, peu importe leur lieu de résidence, retournent par la suite dans leur collectivité et y travaillent dans leur domaine; ils atteignent une certaine indépendance financière, en plus de favoriser le progrès, la vitalité et la stabilité de leur collectivité tout en améliorant l'économie canadienne

Manifestement, le PAENP actuel réussit pour ceux qui y ont accès. Le gouvernement fédéral se doit cependant d'éliminer le plafond limitant l'augmentation du financement et de mettre en place un modèle de financement en fonction du nombre d'étudiants; ainsi, aucun étudiant motivé et compétent ne se verra refuser l'accès aux études postsecondaires.

FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Travailler avec des organismes de femmes autochtones afin d'établir un plan d'action national global et coordonné pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones, y compris une enquête nationale sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues et assassinées.

Le taux d'homicide des femmes et des jeunes filles autochtones au Canada est au moins quatre fois supérieur à celui de toutes les autres femmes. Entre 1980 et 2012, 1 017 femmes et jeunes filles autochtones ont été assassinées. En outre, il y a plus de 164 enquêtes non résolues de femmes et jeunes filles autochtones disparues depuis plus de 30 jours.

La violence omniprésente contre les femmes autochtones au Canada a longtemps été traitée comme des cas isolés. En dépit du nombre croissant de cas de disparition et d'assassinat de femmes autochtones, d'un rapport récent de la Gendarmerie royale du Canada indiquant les taux de crimes violents contre les femmes et les jeunes filles autochtones, et de l'appel à l'action des organismes de femmes autochtones, bon nombre des solutions cernées par les commissions et les enquêtes gouvernementales restent à mettre en oeuvre.

Afin de prendre des mesures visant à aider les Canadiens vulnérables, de rendre les collectivités plus sûres et plus sécuritaires, et de remplir les engagements du Canada en matière de droits de la personne à l'échelle internationale, il faut un plan d'action national pour assurer que les femmes autochtones ont accès à la justice, y compris des interventions policières efficaces et impartiales à l'égard de toutes les affaires de femmes et de jeunes filles autochtones disparues et assassinées et de nouvelles enquêtes lorsqu'il y a eu inconduite policière; une sensibilisation et une responsabilisation accrues du public par la collecte et la publication cohérentes de statistiques nationales sur le taux de crimes violents dont sont victimes les femmes autochtones; et un financement stable et adéquat aux organismes de première ligne qui offrent des services comme des refuges, du soutien et du counselling pour les femmes

et les jeunes filles autochtones dans leurs collectivités. Pour s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes autochtones, il faut combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non autochtones, que ce soit sur le plan de l'éducation ou dans un autre secteur.

BIBLIOGRAPHIE

Amnesty International. *On a volé la vie de nos soeurs. Discrimination et violence contre les femmes autochtones. Résumé des préoccupations d'Amnesty International* (2014).

Assemblée des Premières nations. *Éducation postsecondaire des Premières Nations : agir pour l'accessibilité, des débouchés et des résultats*, Ottawa, 2010.

Conseil canadien sur l'apprentissage. *Redéfinir le mode d'évaluation de la réussite de l'apprentissage chez les Premières nations, les Métis et les Inuits*, Ottawa, Canada, 2007.

Conseil canadien sur l'apprentissage. *État de l'apprentissage au Canada : Vers un avenir axé sur l'apprentissage*, Ottawa, Canada, 2008.

Centre d'étude des niveaux de vie, *The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance*, Ottawa, 2009

Les Associés de recherche EKOS inc. *Opinion des membres des Premières nations vivant dans une réserve : résultats de l'étude – Étude groupée de EKOS*, Ottawa, 2006.

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Vérification du Programme d'enseignement postsecondaire*, Direction générale des services de vérification et d'assurance, Ottawa, 2009.

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire*, Regina, 2005

Michael Mandelson, *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 2006.

Noël, Alain and Florence Larocque, *Aboriginal Peoples and Poverty in Canada: Can Provincial Governments Make a Difference?* Communication présentée lors de congrès annuel du International Sociological Association's Research Committee 19 (RC 19), Montréal, 2009.

Opikokew, Cassandra, *Policy Analysis Using Social Impact Assessment: The Department of Indian and Northern Affairs Canada's Post-Secondary Student Support Program (PSSSP)*, Regina, 2009.

R.A. Malatest & Associates Ltd, Pratiques exemplaires permettant d'accroître les taux

de scolarisation postsecondaire des autochtones, Victoria, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2002.

Banque Royale du Canada. *Le coût de l'inaction : Un appel à la mobilisation*, 1997.

Gendarmerie royale du Canada. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* (2014).

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. *Notre priorité la plus haute : L'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada*, Ottawa, Chambre des communes, 2007.

Statistique Canada, *Recensement de la population*, Ottawa, 2011.

Waslander, Bert, *Focusing Indian and Northern Affairs Canada's Post Secondary Education Program: Targets and Impacts*, Rapport préparé pour l'Assemblée des Premières nations, 2009.